

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 1 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Silicone ASSYST W22

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation : Fabrication de moules.

Usages déconseillés : Prise d'empreintes sur le corps ou pour des produits alimentaires.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] : non applicable.

Pictogrammes de danger : non applicable.

Avertissement : non applicable.

Mentions de danger : non applicable

2.3 Autres dangers :

Cette substance/mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 2 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélange :

Nom chimique	Conc.	CAS non. CE non. Numéro d'enregistrement REACH.	Classification CLP
Siloxanes et silicones, di-Me, hydroxyterminés	45	70131-67-8 615-070-3 -	-
Siloxanes et silicones, di-Me	30	63148-62-9 613-156-5 -	-
Cristobalite	25	14464-46-1 238-455-4 -	STOT RE 2 ; H373

Le contenu textuel des instructions spécifiques sur les dangers potentiels se trouve au chapitre 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Informations générales :

L'utilisation normale ne nécessite aucune mesure particulière ; pour une production industrielle à long terme, voir ce qui suit :

Après l'inhalation :

Administrez de l'air frais ; appelez le médecin en cas de plaintes.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si la peau reste irritée, consultez un médecin.

Après le contact visuel :

Rincez les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant la fente oculaire ouverte.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Temps de rinçage : >15 min.

Après avoir avalé :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne pas provoquer de vomissements et consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents extincteurs appropriés :

Eteindre avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Vaporisateur d'eau.

Moyen d'extinction inapproprié :

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pour plus d'informations, voir la section 10 : "Stabilité et réactivité".

5.3 Conseils aux pompiers :

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs/récipients/emballages.

Équipement spécial protégé pour les pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 3 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

L'utilisation normale ne nécessite aucune mesure particulière ; pour une production industrielle à long terme, voir ce qui suit :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements de protection individuelle.

Assurez une ventilation adéquate.

Risque particulier de glissade en raison de la fuite/du déversement du produit.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas libérer dans le substrat/sol.

Ne pas rejeter dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans le sol, l'autorité compétente doit être alertée.

En cas de pénétration dans les eaux usées ou les égouts, alerter l'autorité compétente.

Retenir et récupérer l'eau de lavage contaminée.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Les récipients/contenants dans lesquels ont été collectés les déversements doivent être étiquetés de la manière prescrite avec la désignation du contenu et le symbole de danger approprié.

L'emballage doit rester hermétiquement fermé.

Absorber avec du sable ou un autre matériau absorbant inerte.

Pour nettoyer le sol et tous les objets souillés par ce matériau, utiliser un solvant approprié (voir aussi § 9).

Rincez la zone avec de l'eau abondante.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Procédures de déclaration :

Remarque : les surfaces contaminées peuvent être glissantes.

Voir la section 13 de la fiche de données de sécurité pour des informations sur l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Informations sur la sécurité d'utilisation - voir chapitre 7.

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations sur la récupération - voir chapitre 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

L'utilisation normale ne nécessite aucune mesure particulière ; pour une production industrielle à long terme, voir ce qui suit :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange :

Maintenez les réservoirs hermétiquement fermés.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur les lieux de travail.

Informations sur les risques d'incendie et d'explosion :

Prenez des mesures contre la décharge d'électricité statique.

Tenir les sources d'inflammation éloignées - ne pas fumer.

Protéger contre la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Stockage :

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux réservoirs :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériau approprié pour le stockage PE.

Informations sur le stockage commun :

Stocker à l'écart des agents oxydants.

Informations supplémentaires sur les exigences de stockage :

Maintenez les réservoirs hermétiquement fermés.

Stockez le réservoir dans un endroit bien ventilé.

Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 4 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

voir §1.2

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Nom chimique	ACGIH	NIOSH	OSHA
Siloxanes et silicones, di-Me, à terminaison hydroxyle	N/A	N/A	N/A
Siloxanes et silicones, di-Me	N/A	N/A	N/A
Cristobalite	TLV-TWA 0,025mg/m ³	REL-TWA 0,05mg/m ³	PEL-TWA 5mg/m ³

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Dispositifs de protection individuelle :

Mesures générales de protection et de santé :

Des installations spéciales pour se laver, se doucher et se changer sont nécessaires.

Les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, protection respiratoire.

Pour une exposition courte ou faible, utiliser un respirateur ; pour une exposition intensive ou de longue durée, utiliser un respirateur indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants de sécurité.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / substance / préparation.

En cas d'échec des tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique ne peut être émise.

Choisissez le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des degrés de perméation et de dégradation.

Matériau des gants

EN374.

Gants en PVC.

Caoutchouc nitrile.

Gants en caoutchouc.

Gants en plastique.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Le produit étant composé de plusieurs substances, la durabilité des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être testée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Vous pouvez connaître le temps de pénétration exact auprès du fabricant du gant ; gardez-le à l'esprit.

Protection des yeux :

EN 166.

Lunettes de sécurité à monture brute.

Protection du corps :

Porter des vêtements de travail de protection appropriés.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Données générales

Occurrence :

Forme :	Poisson
Couleur :	blanc
L'odeur :	Vague

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 5 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

Valeur seuil de l'odeur :

Aucune donnée disponible.

Valeur du pH :

Aucune donnée disponible.

Changement d'état

Point de fusion/congélation :

Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Aucune donnée disponible.

Point d'éclair :

> 100°C (Coupe fermée)

Inflammabilité (solide, gaz) :

Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible.

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives :

Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité :

Plus bas :

Aucune donnée disponible.

Supérieure :

Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur :

Aucune donnée disponible.

Densité à 20°C :

Aucune donnée disponible.

Densité relative à 20°C

Aucune donnée disponible.

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

Solubilité dans l'eau/mélange avec l'eau :

Insolubles.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Aucune donnée disponible.

Viscosité

Dynamique :

Aucune donnée disponible.

Kinématique à 25°C :

Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Stable

Dégradation thermique / conditions à éviter :

Stable à température ambiante.

Aucune dégradation lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

10.3 Réactions dangereuses potentielles :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter :

Températures extrêmement élevées.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune donnée disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Ingestion :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Contact avec la peau :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 6 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Contact avec les yeux :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Oral :

Produit :

Sur la base des données disponibles, non classé pour la toxicité aiguë.

Dermique :

Produit :

Sur la base des données disponibles, non classé pour la toxicité aiguë.

Inhalation :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité en cas d'administration répétée :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Corrosion/irritation de la peau :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Lésion oculaire grave/irritation oculaire :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Mutagénicité dans les cellules sexuelles :

In vitro :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

In vivo :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Cancérogénicité :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité pour la reproduction :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité pour la reproduction (fertilité) :

Produit :

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour le développement (Tératogénicité) :

Produit :

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Risque d'aspiration :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 7 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Autres effets nocifs :

Non connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

Plus d'informations

Produit :

Notes :

Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aiguë :

Le poisson :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Invertébrés aquatiques :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité chronique :

Le poisson :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Invertébrés aquatiques :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

Toxicité pour les plantes aquatiques :

Produit :

Aucun effet attendu (évaluation basée sur les ingrédients).

12.2 Persistance et dégradabilité :

Biodégradation :

Produit :

Non applicable

Rapport DBO/DCO :

Produit :

Aucune donnée disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Le produit n'est pas bioaccumulatif.

12.4 Mobilité dans le sol :

Distribution connue ou prévue dans les compartiments de l'environnement :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucun rapport

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 8 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets nocifs :

Non connu.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères ou rejeté dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation :

Élimination des déchets conformément aux réglementations gouvernementales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.2 Nom propre de la cargaison selon le modèle de réglementation de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire ;

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) dans le présent document est (sont) donnée(s) à titre indicatif et se base(nt) uniquement sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit, tel que livré.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

REACH - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (annexe XVII) :

Non applicable

REACH - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (EE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (refonte) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV) :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 9 de 10

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation du précurseur d'explosifs par des particuliers sont soumises à une obligation de notification :

Non applicable.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Non applicable.

Aperçu des produits chimiques toxiques et des composés précurseurs (intermédiaires) de la Convention internationale sur les armes chimiques ("Convention internationale sur les armes chimiques (CAC)) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers :

Non applicable

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Autres règlements :

Quant à la composition du produit, nous n'ajoutons délibérément aucune des substances indiquées dans la directive européenne 2011/65/EU (RoHS 2, RoHS3 et China RoHS).

Le produit est donc conforme auxdites directives.

En outre, aucun minéral de conflit n'est délibérément ajouté au produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non applicable.

SECTION 16 : Autres informations

" Les données fournies dans ces documents sont basées sur notre connaissance actuelle de ce produit et sont données de bonne foi et au mieux de nos connaissances. Toutefois, ces données ne servent expressément pas de spécifications techniques et n'impliquent aucune garantie de propriétés. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages ou les conséquences de toute nature ou étendue, expresse ou implicite, pouvant résulter de l'utilisation de ces données. Les lois, dispositions et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire et l'utilisateur du produit sous leur propre responsabilité. Ils doivent également s'assurer que le produit est adapté à l'application et à l'utilisation prévues."

Texte intégral des phrases H des sections 2 et 3

H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes :

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée - Catégorie 2

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils (USA, UE)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 22-01-2022

Page : Page 10 de 10

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Silicone ASSYST W22

PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)
CL50 : Concentration létale, 50 pour cent
DL50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : très persistant et très bioaccumulable